

Réunion de Conseil Municipal

Lundi 15 mai 2017

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Myriam CAILLE, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, et Franck VILLEMMAIN

Excusés :

Secrétaire de séance : Myriam CAILLE

1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 18 avril 2017 :

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 18 avril 2017 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Choix de l'entreprise pour les travaux d'assainissement Rue de la Baume, Rue des Bouleaux, Rue Florimond Laubert et Rue du Crotôt :

Suite au marché de travaux concernant l'assainissement Rue de la Baume, Rue des Bouleaux, Rue Florimond Laubert et Rue du Crotôt, Monsieur le Maire informe que l'ouverture des plis a eu lieu, et propose de retenir l'entreprise PELLEGRINI de Pierrefontaine-Les-Varans (25), pour un montant de travaux s'élevant à 248 541.70 € HT pour la tranche ferme et 202 601.90 € HT pour la tranche conditionnelle.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et les pièces nécessaires pour le déroulement des travaux.

3. Dématérialisation des procédures administratives :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de l'intérêt de transmettre, par voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité y compris les actes budgétaires.

De plus, Monsieur le Maire propose que les dispositifs informatiques relatifs à ces opérations soient installés par le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de charger Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces décisions avec l'aide du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. dont la commune est membre en choisissant le « PACK DEMAT » pour un coût de 475 € HT pour la première année, puis 310.00 € HT à compter de la deuxième année,

- et de signer les conventions afférentes avec les administrations concernées : la Préfecture, ...

4. Remboursement de caution appartement n°1 au 5 Grande Rue :

Monsieur Le Maire rappelle que M. TOURNIER Mathieu a quitté l'appartement n°1, situé au 5, Grande rue à Frambouhans le 30 avril 2017. Il convient de lui restituer la caution versée lors de la location de cet appartement.

Au vu des dégradations de l'appartement, et en accord avec le locataire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'intégralité de la caution, soit 350.00 €.

5. Validation de devis :

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal l'étude quant à l'aménagement d'un belvédère au lieu-dit « Sur le Côtard ». Après analyse, la commission « Forêt - Cadre de vie » propose de retenir l'entreprise Aurélien FRANCOIS des Fontenelles (25210) pour un montant de travaux de 2 970.00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Monsieur l'adjoint expose au Conseil Municipal l'étude quant au remplacement de l'armoire électrique de la station de refoulement située en

face de l'entreprise Mécanic'Outils. Après analyse des offres, la commission « Urbanisme » propose de retenir l'entreprise Pro & Cie de Maîche (25120) pour un montant de travaux de 5 446.30 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

6. Situation d'avancement de la mise en place d'un commerce de proximité :

Arrivée de Arnaud Fortin à 8h50

Monsieur le Maire rappelle que la commission « Commercialisation » a travaillé sur la recherche de fournisseurs locaux. Après de multiples rendez-vous et après analyse des différentes offres, la commission propose de retenir :

- La boulangerie « Jérôme LEGRAND » du Russey (25210) qui fournira le pain et les viennoiseries,
- La boucherie « Les salaisons Comtoises » de Belleherbe (25380) qui fournira les produits fumés, viandes, et charcuteries,
- L'entreprise « Rième Boissons » de Morteau (25500) qui fournira des produits régionaux (limonades, sirop) ainsi que les vins et spiritueux,
- La fromagerie « Miroir du Comté » des Fontenelles (25210) qui fournira le fromage (Comté, Morbier, ...), la crème et le beurre,
- la société FBCS de Frotey-les-Lure (70200) pour la location d'un système d'encaissement.

Le choix des fournisseurs de produits frais (fruits et légumes) et produits d'épicerie seront proposés lors d'une prochaine réunion.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ensemble de ces fournisseurs, et autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

7. Subventions 2017 aux associations

Associations de Frambouhans

Après l'étude de la commission « Vie associative » et l'analyse des différents questionnaires retournés par les associations, il est proposé d'octroyer les subventions de fonctionnement suivantes :

◇ A.C.C.A. (Chasse)	160.00 €
---------------------	----------

- ◇ Club de l'amitié 160.00 €
- ◇ Le Muppet's Band 160.00 €
- ◇ Les ailes de la Cendrée 160.00 €
- ◇ A.S.F. (Foot) 15 € par licencié de - de 18 ans, soit 69 licenciés x 15 = 1 035.00 €
- ◇ GAF 610.00 € sachant que l'intégralité de cette somme est retenue suite à l'achat d'un chapiteau.
- ◇ LES PETITS ECOLIERS 5.00 € par enfant scolarisés à FRAMBOUHANS soit 115 élèves x 5 = 575.00 €.

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

Associations extérieures à Frambouhans

Suite à la demande de subvention de la JEANNE D'ARC de Maîche, et après étude de leur dossier qui concerne 13 enfants de moins de 18 ans de notre commune, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 195.00 €.

Suite à la demande de subvention du Tennis Club de Maîche, et après étude de leur dossier qui concerne 4 enfants de moins de 18 ans de notre commune, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 60.00 €.

Suite à la demande de l'ADMR, le responsable de la Commission « Vie associative » informe le Conseil Municipal que les quatre communes (Frambouhans, Les Ecorces, Fournet-Blancheroche et Charquemont) versent la même quote-part à savoir 0.90 € par habitant soit 794.70 € équivalent à l'avis population INSEE du 1^{er} janvier 2017 qui est de 883 habitants.

En contrepartie de la disponibilité de l'Harmonie de Maîche au cours de la Cérémonie du 11 novembre, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 160.00 € à cette association.

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

Subventions aux associations œuvrant pour les activités extrascolaires :

Suite à la demande de l'association Artisan du Monde de Maîche, en contrepartie de la participation durant six vendredis aux activités

extrascolaires dispensées aux enfants scolarisés au Groupe Scolaire Azelvandre, et sachant que la commune perçoit 50.00 € par élève dans le cadre du Projet Educatif Territoriale, la commission « Vie scolaire » propose d'attribuer une subvention de 160.00 € à l'association ARTISAN DU MONDE de Maîche.

Le Conseil Municipal valide la proposition 1 abstention et 12 voix pour, un courrier sera envoyé à l'association.

Associations à but caritatif ou humanitaire extérieures à Frambouhans

Afin de poursuivre la politique adoptée depuis plusieurs années concernant les associations à but caritatif ou humanitaire extérieures à FRAMBOUHANS, à savoir allouer un montant de 100.00 € à une association différente chaque année, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 100.00 € à l'association des Pupilles de l'Enseignement Public. Pour information, 5 demandes ont été reçues en Mairie, La Banque Alimentaire (subventionnée en 2015), L'AFM TELETTHON, L'Association Française des Sclérosés en Plaques (subventionnée en 2013), la Ligue contre le Cancer.

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité, un courrier sera envoyé à l'association.

Voyages scolaires des enfants du village fréquentant des établissements scolaires extérieurs à Frambouhans

Afin de poursuivre la politique adoptée depuis plusieurs années concernant les demandes de subventions pour les voyages scolaires des enfants du village fréquentant des établissements scolaires extérieurs à Frambouhans, la commission « Vie associative » propose de ne pas attribuer de subvention. Pour information, 1 seule demande a été reçue en Mairie pour 2017.

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité, un courrier sera envoyé au lycée demandeur.

8. Emploi des saisonniers :

Suite à l'appel à candidature envoyé dernièrement à la population du village dans le but de recruter un étudiant pour le mois de juillet et un étudiant pour le mois d'août, et après analyse, Monsieur le Maire propose de recruter Monsieur

Thibaut MOREL pour le mois de juillet, ainsi que Mademoiselle Mélina FORMENTINI pour le mois d'août.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition.

9. Création d'une Agence Postale Communale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission « Commercialisation » en charge de l'étude du commerce de proximité, a rencontré Monsieur Trampol de la direction régionale du réseau La Poste afin de connaître les possibilités de créer une Agence Postale Communale au sein du futur commerce de proximité.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création d'une Agence Postale Communale. La délibération sera envoyée à la direction régionale de La Poste.

La séance est levée à 21h50.

CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 15 mai 2017

Questions diverses

Information n°1 :